

**GROUPE ORAPI**  
**Compte de résultat consolidé au 31 Décembre 2018**  
**En milliers d'euros**

	31 décembre 2017	31 décembre 2018
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>243 731</b>	<b>255 928</b>
Achats consommés et variation de stocks	-121 795	-133 465
Charges externes	-43 655	-45 615
Charges de personnel	-64 983	-64 700
Impôts et taxes	-3 142	-2 920
Autres produits et charges opérationnels courants	313	436
<b>EBITDA</b>	<b>10 470</b>	<b>9 664</b>
Dotations aux amortissements	-7 161	-7 115
Dotations aux provisions	634	189
<b>Résultat Opérationnel courant</b>	<b>3 943</b>	<b>2 737</b>
Autres produits et charges opérationnels	-2 350	-2 494
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	41	-6
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 634</b>	<b>237</b>
Produits de trésorerie	26	74
Coût de l'endettement financier brut	-2 580	-2 824
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-2 554</b>	<b>-2 750</b>
Autres produits et charges financiers	-134	-59
Charge d'impôt	-1 027	-1 151
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-2 081</b>	<b>-3 723</b>
Résultat net (Part des intérêts ne donnant pas le contrôle)	24	34
<b>Résultat net (Part du Groupe)</b>	<b>-2 106</b>	<b>-3 757</b>
Nombre d'actions existantes	4 591 747	4 582 601
<b>Résultat net (Part du Groupe) par actions en euros</b>	<b>-0,46</b>	<b>-0,82</b>
Nombre d'actions maximales après les levées	4 591 747	4 592 601
<b>Résultat net dilué (Part du Groupe) par action en euros</b>	<b>-0,46</b>	<b>-0,82</b>

**GROUPE ORAPI**  
**État consolidé du résultat global total au 31 décembre 2018**  
**En milliers d'euros**

	31 décembre 2017	31 décembre 2018
<b>Résultat Net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-2 081</b>	<b>-3 723</b>
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	-267	73
Couverture de flux de trésorerie	122	56
ID sur couverture de flux de trésorerie et autres	-41	-19
<b>Total des éléments recyclables en résultat</b>	<b>-185</b>	<b>110</b>
Ecarts actuariels - effet SORIE	30	279
ID sur écarts actuariels - effet SORIE	-10	-81
<b>Total des éléments non recyclables en résultat</b>	<b>20</b>	<b>198</b>
<b>Total des éléments recyclables et non recyclables en résultat</b>	<b>-165</b>	<b>308</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>-2 246</b>	<b>-3 415</b>
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>-2 246</i>	<i>-3 415</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

**GROUPE ORAPI**  
**Bilan consolidé au 31 décembre 2018**  
**En milliers d'euros**

<b>ACTIFS</b>	<b>31 décembre 2017 retraité (1)</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Goodwill	56 558	50 593
Autres immobilisations incorporelles	9 085	8 013
Immobilisations corporelles	20 651	20 891
Actifs financiers non courants	6 625	6 303
Participations dans les entreprises associées	243	0
Impot différé actif	793	888
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>93 955</b>	<b>86 688</b>
Stocks	34 037	33 961
Clients	46 434	47 818
Autres créances courantes	12 313	13 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 762	8 550
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>102 546</b>	<b>103 736</b>
Actifs détenus en vue de la vente		11 287
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>196 501</b>	<b>201 711</b>

<b>PASSIFS</b>	<b>31 décembre 2017 retraité (1)</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Capital	4 619	4 619
Primes, réserves, report à nouveau	44 505	42 929
Reserve de conversion	-610	-925
Résultat (part du Groupe)	-2 106	-3 757
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	<i>46 409</i>	<i>42 866</i>
<i>Intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>-1</i>	<i>134</i>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>46 408</b>	<b>43 000</b>
Dettes financières à plus d'un an	16 821	51 660
Provisions	4 699	4 128
Impot différé passif	1 152	1 155
Autres dettes non courantes	493	526
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>23 165</b>	<b>57 469</b>
Dettes financières à moins d'un an	56 015	29 171
Fournisseurs	48 695	52 818
Impôt exigible courant	1 040	1 117
Autres dettes courantes	21 180	15 658
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>126 929</b>	<b>98 763</b>
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente		2 479
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>196 501</b>	<b>201 711</b>

**ORAPI**

(1) Les créances de CICE et CIR présentant une échéance > à un an ont été reclassées d'autres créances courantes à actifs financiers non courants.

**GROUPE ORAPI**  
**Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2018**  
**En milliers d'euros**

Tableau des flux de trésorerie consolidé	31/12/2017 Retraité (1)	31 décembre 2018
<b>Flux de trésorerie lié à l'activité</b>		
Résultat de l'ensemble consolidé	-2 081	-3 723
Amortissements et provisions (cf. Détail 1)	7 153	7 489
Variation des impôts différés	-226	-142
Plus values de cession nettes d'impôts	18	-216
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>4 864</b>	<b>3 407</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (cf. Détail 2)	1 613	-1 524
<b>Total Flux de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>6 477</b>	<b>1 883</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations (2)	-8 908	-7 587
Cession d'immobilisations	323	131
Variation nette des actifs financiers non courants	-145	547
Variation des dettes sur immobilisations	-5 445	-2 576
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	0	-1 716
<b>Total flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-14 175</b>	<b>-11 201</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires société mère	0	0
Augmentation de capital en numéraire net frais	0	0
Emissions d'emprunts	10 345	50 265
Remboursement emprunts	-7 507	-36 970
Variation dettes auprès des factors	5 800	-221
<b>Total flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>8 638</b>	<b>13 073</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>940</b>	<b>3 756</b>
Trésorerie d'ouverture	6 659	9 762
Concours bancaires d'ouverture	-3 855	-5 863
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>2 804</b>	<b>3 899</b>
Trésorerie de clôture	9 762	8 808
Concours bancaires de clôture	-5 863	-968
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>3 899</b>	<b>7 840</b>
Variation de trésorerie	1 095	3 941
Variations du cours des devises	156	185

**Détail Tableau des Flux Groupe Orapi**

Détail Tableau des Flux	31/12/2017 Retraité (1)	31 décembre 2018
<i>Détail 1 Amortissements et provisions</i>		
Amortissements	7 161	7 361
Variation nette Provisions risques et charges	-8	128
<b>Total détail 1</b>	<b>7 153</b>	<b>7 489</b>
<i>Détail 2 Variation besoin en fonds de roulement</i>		
Variation stock	-329	1 516
Variation clients	793	-317
Variations fournisseurs	591	1 056
Variations autres créances	3 170	-665
Variation autres dettes et autres dettes à plus d'un an	-2 611	-3 114
<b>Total détail 2</b>	<b>1 613</b>	<b>-1 524</b>

**ORAPI**

(1) Les avances BPI ont été reclassées de « découverts bancaires » à « dettes auprès des *factors* » et les créances de CICE et CIR présentant une échéance > à un an ont été reclassées d'autres créances courantes à actifs financiers non courants.

(2) cf acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles §3.3 et §3.4

**GROUPE ORAPI**  
**Tableau d'évolution des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018**  
 En milliers d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions auto contrôle	Ecart de Conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres Totaux
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>4 618 753</b>	<b>4 619</b>	<b>35 100</b>	<b>9 808</b>	<b>-357</b>	<b>-343</b>	<b>48 825</b>	<b>-26</b>	<b>48 799</b>
Augmentation (diminution) de capital et réserves							0		0
Dividendes versés							0		0
Ecart de conversion						-267	-267		-267
Résultat de l'exercice				-2 106			-2 106	24	-2 081
Valorisation des options accordées							0		0
Effets des Variations de périmètre							0		0
Autres mouvements				102	-145		-43	1	-43
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>4 618 753</b>	<b>4 619</b>	<b>35 100</b>	<b>7 804</b>	<b>-502</b>	<b>-610</b>	<b>46 409</b>	<b>-1</b>	<b>46 408</b>
Augmentation (diminution) de capital et réserves							0		0
Dividendes versés							0		0
Ecart de conversion				388		-315	73		73
Résultat de l'exercice				-3 757			-3 757	34	-3 723
Valorisation des options accordées							0		0
Effets des Variations de périmètre							0	97	97
Autres mouvements				234	-93		141	4	145
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>4 618 753</b>	<b>4 619</b>	<b>35 100</b>	<b>4 669</b>	<b>-595</b>	<b>-925</b>	<b>42 866</b>	<b>134</b>	<b>43 000</b>

# Annexes aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2018

## du Groupe ORAPI

(données chiffrées en milliers d'euros)

Présentation de la société .....	8
1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation .....	8
1.1 Principes généraux .....	8
1.2 Résumé des jugements et estimations significatifs .....	10
1.3 Périmètre et méthode de consolidation .....	11
1.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères.....	13
1.5 Immobilisations incorporelles et goodwill.....	13
1.6 Immobilisations corporelles .....	14
1.7 Prix de revient des immobilisations .....	14
1.8 Suivi de la valeur des actifs immobilisés .....	15
1.9 Instruments financiers dérivés .....	15
1.10 Actifs financiers.....	16
1.11 Actifs destinés à être cédés .....	16
1.12 Stocks et travaux en cours .....	17
1.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	17
1.14 Capitaux propres consolidés et actions propres .....	17
1.15 Régime de retraite et autres avantages sociaux à long terme.....	18
1.16 Provisions et passifs éventuels.....	20
1.17 Emprunts et dettes financières.....	20
1.18 Passifs financiers .....	20
1.19 Juste valeur des instruments financiers .....	20
1.20 Produits des activités ordinaires .....	21
1.21 Résultat opérationnel courant.....	21
1.22 Autres produits et charges opérationnels.....	21
1.23 Coût de l'endettement financier net – Autres produits et charges financiers.....	21
1.24 Impôt.....	22
1.25 Résultat par action .....	23
2 Principaux événements de l'exercice .....	23
3 Notes relatives au bilan .....	24
3.1 Périmètre de consolidation à la clôture .....	24
3.2 Goodwill.....	25
3.3 Immobilisations incorporelles .....	25
3.4 Immobilisations corporelles .....	26
3.5 Dépréciation des actifs non courants.....	26
3.6 Actifs et passifs détenus en vue de la vente .....	27
3.7 Actifs financiers.....	27
3.8 Stocks .....	28
3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	28
3.10 Capitaux propres.....	29
3.11 Dividendes payés et proposés .....	29
3.12 Provisions.....	29
3.13 Passifs financiers .....	32
3.14 Gestion des risques et instruments financiers.....	34
4 Notes relatives au compte de résultat.....	37
4.1 Autres produits et charges opérationnels courants .....	37
4.2 Autres produits et charges opérationnels.....	37
4.3 Impôt sur les sociétés .....	37
4.4 Frais de recherche et développement .....	38
4.5 Résultat par action et résultat dilué par action .....	38
4.6 Transaction avec les parties liées .....	39

<b>4.7 Honoraires des Commissaires aux Comptes.....</b>	<b>40</b>
<b>5 Information sectorielle .....</b>	<b>40</b>
<b>5.1 Information par secteur géographique de l'exercice 2018.....</b>	<b>41</b>
<b>5.2 Information par secteur géographique de l'exercice 2017.....</b>	<b>42</b>
<b>6 Informations .....</b>	<b>43</b>
<b>6.1 Nantissements, cautions et garanties .....</b>	<b>43</b>
<b>6.2 Autres engagements hors bilan .....</b>	<b>44</b>
<b>6.3 Effectifs .....</b>	<b>44</b>
<b>6.4 Attribution d'actions gratuites.....</b>	<b>44</b>
<b>6.5 Evénements postérieurs à la clôture .....</b>	<b>45</b>
<b>6.5.1 Signature d'un protocole de cession des titres de DACD.....</b>	<b>45</b>

## Présentation de la société

Orapi SA, société-mère du Groupe Orapi, est une société anonyme de droit français et dont le siège social est situé 25, rue de l'Industrie – 69200 VENISSIEUX, France. Orapi SA est une société cotée au compartiment C sur le marché Euronext Paris.

La société conçoit, fabrique et commercialise les solutions et produits techniques nécessaires :

- A l'Hygiène, générale (sols, surfaces, ...) et spécialisée (linge, CHR, milieux médicaux, ...)
- Au Process, afin d'entretenir et maintenir matériel et machines dans tous les secteurs d'activité.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 mars 2019 et qui seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 26 avril 2019.

## 1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

### 1.1 Principes généraux

#### Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Orapi sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

#### Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (000 €) sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Orapi SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année (ci-après désigné comme "le Groupe"). Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs enregistrés à la juste valeur.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels relatifs à l'exercice 2017. Le Groupe, après une analyse des participations qu'il détient dans des entreprises associées, a considéré que la performance de celles-ci faisait partie intégrante de son résultat opérationnel. En conséquence, la quote-part de résultat réalisée dans ces entreprises associées est présentée sur une ligne distincte du résultat opérationnel (« quote-part dans le résultat des entreprises associées »).

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2018 :

- **IFRS 9 – Instruments financiers** : cette nouvelle norme définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture.  
Le Groupe a appliqué cette norme selon la méthode rétrospective simplifiée à compter du 1er janvier 2018. Aucun impact n'a été reconnu à l'ouverture dans la mesure où les nouvelles dispositions de cette norme ne modifient pas le traitement comptable des instruments financiers actuellement utilisés.  
Concernant le nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers institué par IFRS9, le Groupe a évalué, sur son portefeuille clients, les pertes effectivement encourues au cours des quatre dernières années et a conclu que les nouvelles dispositions en matière de dépréciations des créances clients n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe
- **IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients** : IFRS15 définit les principes de reconnaissance des revenus et remplace les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction, et les interprétations y afférentes. La norme IFRS 15 prévoit un modèle unique en cinq étapes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux concepts et principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples. La norme IFRS15 n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe. Au cas particulier, l'analyse menée sur les doseurs / distributeurs mis gratuitement à la disposition des clients a confirmé leur traitement à l'actif en tant qu'actifs destinés à la location, sans incidence sur la détermination ni sur la présentation des revenus des activités ordinaires du groupe
- **Amendements à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions** : ces amendements nouveaux sont sans incidence sur les comptes consolidés d'Orapi.

Les options, interprétations ou normes dont l'application est obligatoire après le 31 décembre 2018 sont :

*Adoptées par l'Union Européenne :*

- 1<sup>er</sup> janvier 2019 :
  - IFRS 16 – Locations

La norme IFRS 16 qui remplace la norme IAS 17 et les interprétations y afférentes à partir du 1er janvier 2019 supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location financement ; elle exige la reconnaissance d'un actif (le droit d'utilisation du bien loué) et un passif financier représentatif des loyers futurs actualisés pour pratiquement tous les contrats de location. La charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement liée au droit d'utilisation et une charge d'intérêt financier liée à la dette de location. Auparavant, le Groupe comptabilisait principalement les charges de location simple sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Ainsi, le résultat opérationnel sera positivement impacté ; en sens inverse, le résultat financier sera négativement impacté. Par ailleurs, les flux de trésorerie d'exploitation seront plus élevés dans la mesure où les paiements relatifs à la composante principale du passif financier seront présentés dans les activités de financement.

Les contrats de location pour lesquels le Groupe est preneur relèvent des catégories suivantes :

- Des baux commerciaux de bureaux
- Des contrats de location de voiture
- Des contrats de location de matériel informatique.

Le Groupe a décidé d'adopter au 1er janvier 2019 l'approche rétrospective simplifiée comme méthode de transition. En conséquence, les comptes 2018 ne seront pas retraités.

Les loyers non inclus dans l'évaluation initiale du passif tels que les charges relatives aux contrats de location à court terme et de faible valeur à neuf resteront classés en charges opérationnelles. La durée de location correspondra à la période exécutoire du contrat et tiendra compte des options de résiliation et de renouvellement dont l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer sera déterminé par zone géographique.

L'impact estimé sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 conduirait à une augmentation des actifs (constatation d'un droit d'utilisation) de 21 M€ et à la constatation d'une dette de location du même montant.

Sur l'exercice 2019, le montant annuel des charges de loyers retraités par rapport à la comptabilisation des contrats de location simple en application d'IAS17 est estimé à 7 M€. Ces loyers seront remplacés par une charge d'amortissement estimée de 7 M€ et une charge d'intérêt financier estimée de 0,5 M€.

Au 31 décembre 2018, le Groupe présente un engagement hors bilan au titre des paiements minimaux attendus sur les contrats de location simples de 23 M€ conformément à IAS 17 (note 6.2). L'écart constaté entre l'engagement hors bilan et la dette de location IFRS 16 estimée sur les biens s'explique principalement par l'actualisation des paiements futurs de loyer, contrairement à la norme IAS 17.

- Interprétation IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de cette interprétation à la première application.

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation.

*Non encore adoptées par l'Union Européenne :*

- Modifications d'IAS 19 – Modification réduction ou liquidation d'un régime
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2015-2017)
- Modifications d'IAS 1 et d'IAS 8 – Importance relative
- Modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
- Modifications d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises
- Modifications d'IFRS 3 – Définition d'un business.

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes, amendements ou interprétations par anticipation. Aucune incidence significative sur les comptes n'est attendue.

## 1.2 Résumé des jugements et estimations significatifs

### Jugements

Pour préparer les états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, le management a fait des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations. Les hypothèses retenues concernent principalement les restructurations et litiges prud'homaux ainsi que les durées d'utilisation de certaines immobilisations corporelles pour lesquels la société évalue, au cas par cas et le cas échéant en fonction des jugements déjà rendus, le montant des provisions éventuelles.

### Recours à des estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont présentées ci-dessous :

#### *Dépréciation des goodwill*

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill au moins une fois par an à la clôture de l'exercice. Ceci nécessite une estimation de la valeur recouvrable, généralement assise sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les goodwill sont alloués. La détermination de la

valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice et définisse un certain nombre d'hypothèses notamment en matière de prévisions de ventes futures et de marges d'exploitation en découlant et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans la note « Goodwill.

#### *Comptabilisation des actifs d'impôts différés*

Le Groupe ne comptabilise des actifs d'impôts différés que s'il est probable qu'il disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. A chaque clôture, la valeur comptable des actifs d'impôts différés fait l'objet d'une réestimation afin, d'une part d'apprécier à nouveau la valeur comptable des actifs d'impôts différés comptabilisés et non apurés, et d'autre part d'apprécier si les actifs d'impôts différés non comptabilisés au cours des exercices antérieurs peuvent l'être à cette clôture.

#### *Indemnités de départs à la retraite et Autres Avantages Postérieurs à l'Emploi*

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, taux de rotation du personnel et d'augmentation des engagements sociaux. De plus amples détails sont communiqués dans la Note « Provisions ».

#### *Dépréciation des stocks*

Les règles de dépréciation de stocks du Groupe Orapi, ainsi que des situations spécifiques rencontrées (ex : stocks contenant des composants interdits ou en voie d'interdiction), peuvent conduire à l'enregistrement de provisions.

### **1.3 Périmètre et méthode de consolidation**

Toutes les filiales placées sous le contrôle de la société mère sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération et les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert du contrôle effectif et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

L'ensemble des filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### **Intégration globale**

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

### **Participation dans une entreprise associée**

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le *goodwill* lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'entreprise associée est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse d'avoir une influence notable sur l'entité.

Le Groupe Orapi ne détient aucune participation minoritaire dans une entreprise associée, dont l'activité économique est exercée sous son influence notable.

### **Regroupement d'entreprises**

IFRS 3 révisée a modifié les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charges.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un *goodwill* complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du *goodwill* complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du *goodwill* partiel, seule méthode applicable.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le *goodwill* ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en *goodwill* lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

IFRS 3 révisée a modifié le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

### **Intérêts ne donnant pas le contrôle**

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis dans le cas de la méthode du *goodwill* partiel, à leur juste valeur dans le cas de la méthode du *goodwill* complet.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont présentés de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne

change pas au sein de l'entité économique. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Orapi. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts ne donnant pas le contrôle induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession au compte de résultat sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

A la date de clôture, les montants des principaux postes du bilan des sociétés où sont comptabilisés des intérêts ne donnant pas le contrôle ne sont pas significatifs.

#### **1.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les états financiers des filiales ont été convertis en euros conformément à IAS 21 en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan, autres que les éléments de capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

La variation de conversion mentionnée dans les capitaux propres résulte de l'utilisation historique de ces différents taux.

L'impact des variations de change sur les prêts et dettes à caractère financier entre les sociétés du groupe est comptabilisé dans les variations de conversion des capitaux propres, lorsque ces éléments monétaires font partie de l'investissement net d'Orapi SA dans ses activités à l'étranger au sens d'IAS 21.

Tout *goodwill* provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger par une société étrangère et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

#### **1.5 Immobilisations incorporelles et *goodwill***

##### **Goodwill**

Les *goodwill* sont évalués conformément à la note 1.3.

Les *goodwill* ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, comme décrit en note "Suivi de la valeur des actifs immobilisés". En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en Autres produits et Charges Opérationnels.

Les *goodwill* négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, en Autres produits et Charges Opérationnels, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

##### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent à :

- Des logiciels achetés qui sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 an à 5 ans
- Des marques qui sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont dépréciées en cas de perte de valeur ou amorties sur la durée d'utilité de l'actif
- Un droit d'utilisation et de représentation des marques acquises, non amorti
- Un contrat de distribution exclusive amorti sur une durée de 19 ans
- Des relations clients amortissables sur des durées de 9 à 20 ans.

Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à IAS 36.

### **Coûts de Recherche & Développement**

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel seulement si le Groupe Orapi peut démontrer que la faisabilité technique, les perspectives de vente et l'évaluation fiable sont assurées.

## **1.6 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (y compris frais accessoires) conformément au traitement de référence d'IAS 16, ou à leur juste valeur pour celles acquises par voie de regroupement d'entreprises. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants. Les frais d'installation sont incorporés sur la base du calcul d'un coût réel moyen unitaire. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont comptabilisées conformément à la norme IAS 17 "Contrats de location".

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- |  |             |          |
|--|-------------|----------|
| • Constructions et agencements :                   | 10 à 20 ans | linéaire |
| • Installations techniques, matériel & outillage : | 2 à 8 ans   | linéaire |
| • Matériel de bureau & informatique :              | 3 à 5 ans   | linéaire |

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les biens financés par crédit-bail sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature détenues en pleine propriété.

## **1.7 Prix de revient des immobilisations**

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à douze mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts

d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

#### **Valeur immobilisée des doseurs et distributeurs**

Afin d'approcher au mieux le prix de revient des doseurs et distributeurs mis à la disposition des clients dans le cadre de contrats de service pluriannuels, le coût immobilisé de ces équipements inclut des frais d'installation qui s'ajoutent au prix d'achat desdits matériels.

### **1.8 Suivi de la valeur des actifs immobilisés**

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères internes et externes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité
- Pour les actifs incorporels dont la durée de vie n'est pas définie et les *goodwill*, un test de dépréciation de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) est effectué au minimum une fois par an, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Les *goodwill* sont rattachés à l'UGT à laquelle ils se rapportent.

Le Groupe a défini 4 UGT :

- L'Europe du Nord et l'unité de production anglaise
- L'Europe du Sud et les unités de production françaises
- L'Amérique du Nord et l'unité de production de Montréal
- L'Asie et l'unité de production de Singapour.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par le contrôle financier du Groupe, approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Des taux d'actualisation différents sont utilisés pour certaines UGT afin de refléter les risques spécifiques à certaines zones géographiques
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance
- Des taux individuels de croissance sont retenus si nécessaire en fonction des spécificités des différents marchés.

La note 3.5 – Dépréciation des actifs non courants précise l'incidence du traitement de la filiale DACD en Actifs destinés à être cédés sur l'évaluation de la recouvrabilité des actifs long terme de l'UGT Europe du Sud.

### **1.9 Instruments financiers dérivés**

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés, désignés comme instruments de couverture dans les relations de couverture de *cash-flow hedge*, consistent principalement en contrats de swap de taux d'intérêt. S'il est démontré que la relation de couverture est hautement efficace prospectivement et rétrospectivement, les variations de juste valeur de ce dérivé sont comptabilisées au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants avec les capitaux propres comme contrepartie.

### 1.10 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers, lors de leur comptabilisation initiale, conformément aux dispositions prévues par IFRS 9 qui repose sur une approche basée d'une part sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs et d'autre part sur le modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention. En pratique, le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels conduit à distinguer d'une part les instruments de nature prêt ou créance, dont l'évaluation est fonction du modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention, et d'autre part les instruments de capitaux propres.

La norme prévoit ainsi trois catégories pour les prêts et créances, chacune associée à un mode de gestion distinct :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti dont l'objectif est de les détenir pour percevoir les flux de trésorerie contractuels. C'est le cas notamment de l'essentiel des prêts et des créances
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dont l'objectif est de les détenir à la fois pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et de les vendre
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour ceux ne correspondant à aucun des deux modèles économiques ci-dessus.

Les instruments de capitaux propres sont, en application d'IFRS 9, des actifs financiers évalués à la juste valeur, dont les variations sont à enregistrer en résultat ou en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat, suivant l'option retenue à l'origine, titre par titre. Pour certains titres non consolidés non cotés, la méthode du coût a cependant été maintenue dans la mesure où elle constitue la meilleure approximation disponible de la juste valeur.

Toutes les opérations d'achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction. Les instruments de nature créance font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues sur la totalité de la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit étant appréhendé et apprécié sur la base de données historiques et des informations disponibles à la clôture. A la date de transition, le risque de crédit a été évalué comme négligeable.

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- LES actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
- Les prêts et créances évalués au coût amorti
- Les instruments de capitaux propres évalués au coût
- Les actifs évalués en juste valeur par résultat.

### 1.11 Actifs destinés à être cédés

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

## 1.12 Stocks et travaux en cours

Les stocks de la Société, comptabilisés conformément à IAS 2 – Stocks, sont constitués des trois catégories suivantes :

- Matières premières et Emballages
- En cours de production
- Marchandises et Produits finis.

### **Matières premières, emballages et marchandises**

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat. Les dépréciations des matières premières et emballages sont évaluées au cas par cas en fonction des possibilités d'utilisation future ; pour les marchandises, les dépréciations sont déterminées en fonction de leurs conditions de commercialisation (quantités, prix de vente) appréciées sur la base des ventes réalisées au cours des exercices précédents.

### **En cours de production et produits finis**

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes rattachables à la production, et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Une provision pour dépréciation est constituée selon les critères suivants :

- Rotation des stocks, les perspectives d'écoulement étant appréciées notamment sur la base des ventes réalisées au cours des exercices précédents
- Lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son prix de revient
- En fonction des situations spécifiques rencontrées (ex : stocks contenant des composants interdits ou en voie d'interdiction).

## 1.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) ainsi qu'aux caisses. Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et au passif sur la ligne « emprunts et dettes financières à moins d'un an »

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont classés à l'actif sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

## 1.14 Capitaux propres consolidés et actions propres

### **Frais de transactions sur capitaux propres**

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

### **Actions propres**

Les actions propres détenues par le Groupe, conformément au programme de rachat d'actions et à l'existence de contrats de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres.

### **Paiement en actions**

Certains salariés et mandataires sociaux du groupe bénéficient de plans d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites. Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres

avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

#### *Options de souscription d'actions*

Ces opérations sont évaluées selon le modèle de *Black and Scholes*, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

#### *Actions gratuites*

La juste valeur des actions gratuites attribuées a été obtenue en diminuant la valeur des actions à la date d'attribution du montant des dividendes attendus sur la période d'acquisition.

#### **Paiement en trésorerie**

Le coût des transactions réglées en trésorerie est initialement évalué à la juste valeur, à la date d'attribution, en retenant la valeur de souscription. Cette juste valeur est comptabilisée en charge sur toute la période d'acquisition, avec un passif en contrepartie. Le passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement, et y compris à cette dernière date, selon les modalités de calcul de prix de rachat définies dans les conventions entre les parties. Toute variation de juste valeur est comptabilisée en résultat.

#### **Intérêts ne donnant pas le contrôle**

Les acquisitions d'intérêts complémentaires et les options de vente détenues par des minoritaires dans des sociétés contrôlées sont traitées comme des transactions de capitaux propres. L'écart, positif ou négatif, entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle acquis est comptabilisé en capitaux propres. Dans le cas des options de vente, les engagements d'achat du groupe sont évalués à leur valeur actuelle et reclassés en dettes financières au bilan.

### **1.15 Régime de retraite et autres avantages sociaux à long terme**

#### **Régime à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charge.

#### **Régime à prestations définies**

Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'employeur a une obligation vis-à-vis des salariés. Ces régimes peuvent être :

- Soit financés au fur et à mesure de l'emploi, par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus des employeurs, et par le versement par ces fonds des montants dus aux bénéficiaires dans la limite des sommes disponibles
- Soit directement versés par l'employeur aux bénéficiaires lors de l'exercice des droits attribués.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies concernent les indemnités de départ en retraite. La société Orapi Hygiène dispose d'un fonds de couverture (contrat d'assurance) au titre de ses engagements de départ en retraite. Ce fonds dédié à la couverture du régime est comptabilisé en diminution de la provision pour engagements sociaux. Les placements effectués par le fonds sont des placements sans risque quant au montant du capital investi. Depuis 2015, ce fonds est éligible à la couverture des prestations servies par l'ensemble des sociétés françaises du Groupe.

Sur la base des dispositions propres à chaque régime à prestations définies (définies par la loi, les conventions collectives ou les accords d'entreprise), un calcul est fait, à la clôture de chaque exercice,

de la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur (« *projected benefits obligations* » ou PBO). Cette valeur actualisée des obligations, évaluée régime par régime, donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour son montant qui excède la juste valeur des actifs de couverture correspondants.

La valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies désigne la valeur actualisée des paiements futurs attendus, évaluée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence à un taux de marché fondé sur les obligations d'entités de première catégorie dont le terme est cohérent avec la durée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations futures évolue annuellement en fonction des facteurs suivants :

- Augmentations dues à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires (« coûts des services rendus au cours de l'exercice ») comptabilisée en résultat opérationnel courant
- Augmentations dues à la « désactualisation » correspondant à une année de moins par rapport à la date à laquelle les droits seront payés (« coût financier ») comptabilisée en résultat financier
- Diminutions liées à l'exercice des droits (« prestations servies ») comptabilisées en résultat opérationnel courant
- Variations (écarts actuariels) dues à des modifications des hypothèses actuarielles à long terme (inflation, taux d'augmentation salariale, taux de *turn over*, tables de mortalité, taux d'actualisation ou âge de départ à la retraite, etc.) et à des effets d'expérience (ex : écart entre le nombre de départs effectifs sur l'année et celui prévu selon les hypothèses de *turn over*) comptabilisées en capitaux propres
- Variations dues à des modifications dans les avantages accordés (réductions ou liquidations des régimes existants) comptabilisées en capitaux propres.

La juste valeur des actifs donnés en gestion au fonds spécialisé qui collecte, place et administre les sommes versées par l'employeur, varie en fonction :

- Des versements reçus des employeurs (« cotisations »)
- Des versements effectués aux bénéficiaires des prestations (prestations servies »)
- Du rendement des actifs, y compris les modifications de leur valeur de marché.

Les hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance des salaires et les taux de *turn over* sont révisées annuellement par les Responsables en charge des avantages du personnel, en application des procédures internes en vigueur.

Concernant la reconnaissance en résultat des écarts actuariels (pertes ou profits) relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, la société en application d'IAS 19 révisée, les enregistre intégralement en capitaux propres.

Les modifications des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, lorsqu'elles interviennent, donnent lieu à la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés (incidence de la modification des droits au titre de la période de travail déjà réalisée).

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

La note 3.12 détaille :

- Les modalités d'octroi des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies
- Les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements au titre des deux derniers exercices
- L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies
- Leur incidence sur les états financiers.

#### **Autres avantages à long terme accordés pendant la période d'emploi**

La société Orapi Hygiène accorde aux salariés éligibles des gratifications en fonction de leur ancienneté. La société évalue cet avantage à long terme selon la méthode actuarielle des unités de

crédits projetées et la variation annuelle du montant de cet engagement est intégralement enregistrée en résultat.

### **1.16 Provisions et passifs éventuels**

Les provisions et passifs éventuels sont comptabilisés conformément à la norme IAS 37 – “Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels”. Ces provisions couvrent :

- Les provisions pour litiges sociaux et commerciaux
- Les provisions pour risques fiscaux avérés
- Les provisions pour restructuration.

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges ou situations contentieuses en matière commerciale qui relèvent du cours normal de son activité. Le groupe peut faire l’objet de demandes d’indemnisation dont les montants sont significatifs. Les risques identifiés font l’objet de provisions pour risques et charges dès lors qu’ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l’objet d’une annonce et d’un plan détaillé et à échéance propre ou d’un début d’exécution. Lorsque cela a un impact significatif, les provisions sont actualisées.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d’événements passés dont l’existence ne sera confirmée que par la survenance d’événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l’entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n’est pas probable. En dehors de ceux résultant d’un regroupement d’entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l’objet d’une information en annexe.

### **1.17 Emprunts et dettes financières**

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les emprunts sont constatés sur la base du coût amorti en utilisant la méthode du taux d’intérêt effectif.

Le groupe a souscrit des contrats d'affacturage lui permettant, en fonction de ses besoins de trésorerie, de procéder à la cession financière de ses créances commerciales. Les clauses de ces contrats n'assurant pas un transfert complet au factor des risques et avantages relatifs à ces actifs financiers, les créances cédées sont maintenues à l'actif du bilan consolidé, la contrepartie financière à la cession, reçue du factor, est enregistrée nette de la partie non mobilisable (retenues, garanties, ...) parmi les passifs financiers courants (cf. note 3.13).

### **1.18 Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent des passifs financiers comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur. La ventilation des passifs financiers entre courant et non courant est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieur ou supérieur à un an.

### **1.19 Juste valeur des instruments financiers**

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L’instrument est coté sur un marché actif (niveau 1)
- L’évaluation fait appel à des techniques de valorisation s’appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2)
- Au moins une composante significative de la juste valeur s’appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

### **1.20 Produits des activités ordinaires**

Les produits de l'activité sont comptabilisés, conformément à IFRS 15, lors du transfert du contrôle du bien ou du service au client, correspondant le plus souvent, compte tenu de la nature des activités du Groupe, à la date de livraison physique. Le chiffre d'affaires est constaté pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ce bien ou service, net des remises et ristournes commerciales.

Les produits liés aux ventes de services sont comptabilisés en fonction des coûts réellement engagés. Ces produits enregistrés en autres produits de l'activité restent marginaux.

Les remises ou rabais accordés aux clients ainsi que les prestations rendues par les clients dans le cadre d'accords de coopération commerciale sont comptabilisées en déduction des ventes.

### **1.21 Résultat opérationnel courant**

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- Des plus ou moins-values de cessions d'actifs
- Des dépréciations d'actifs
- Des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des coûts de restructuration et des litiges ou événements inhabituels
- Du coût de l'endettement financier net
- Des autres produits et charges financiers
- Des impôts.

### **1.22 Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels et non récurrents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note 4.2 "Autres produits et charges opérationnels".

### **1.23 Coût de l'endettement financier net – Autres produits et charges financiers**

Le coût de l'endettement financier net est composé des intérêts sur emprunts et sur découverts bancaires diminué des produits financiers liés aux placements de la trésorerie disponible.

A l'exception de ceux affectables aux actifs éligibles, les coûts des emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## 1.24 Impôt

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

La charge d'impôt intègre également la CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

### Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que la société s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

ORAPI a opté pour le régime de l'intégration fiscale de groupe en France. Concernant les modalités de répartition de l'impôt, chaque filiale prend en charge l'impôt calculé en tenant compte de l'économie ou de la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts calculés individuellement et l'impôt dû conformément au résultat fiscal d'ensemble.

### Impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

### Crédits d'impôt

Conformément à IAS 20, le Groupe enregistre les crédits d'impôt recherche (CIR) et le crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : en autres produits et charges opérationnels courants pour le CIR, et en déduction des charges de personnel pour le CICE.

## 1.25 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions de l'année déduction faite des actions d'auto contrôle comptabilisées en réduction des capitaux propres. Le résultat par action dilué tient compte des instruments dilutifs.

## 2 Principaux événements de l'exercice

### 2.1 Acquisition de Justinesy Frères

Le 30 janvier 2018, Orapi Hygiène a pris le contrôle de la société Justinesy Frères à hauteur de 100%. Justinesy est un acteur majeur du négoce de produits consommables et de matériel d'hygiène (chimie, ouate, sacs à déchets, chariots, ...) aux entreprises de propreté. Justinesy, qui a réalisé un Chiffre d'Affaires de 13 M€ lors de son dernier exercice clos le 31/08/17, est entré dans le périmètre de consolidation le 1er février 2018.

L'acquisition de 100% des titres a été acquittée en numéraire.

La valeur de certains actifs et passifs de la société acquise a été harmonisée dans le bilan d'ouverture au 1er février 2018 selon les méthodes d'évaluation et/ou de dépréciation du groupe ORAPI (notamment : stocks, indemnités de départ en retraite).

Cette acquisition a notamment entraîné une augmentation, à la date d'acquisition :

- Des immobilisations corporelles de : 155 K€
- Du besoin en fonds de roulement de : 1 637 K€
- De la trésorerie disponible de : 58 K€
- Des dettes financières (dont concours bancaires courants) : 633 K€

Les évaluations en juste valeur de tous les actifs et passifs n'étant pas encore terminées, le *badwill* provisoire de 20 k€ enregistré en autres produits et charges opérationnels au 31 décembre 2018 pourra être modifié dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3R, soit d'ici le 30 janvier 2019.

### 2.2 Usine 4.0 sur le site de Lyon Saint-Vulbas

Le Groupe ORAPI a poursuivi les investissements ayant permis de démarrer en début d'année sa nouvelle usine 4.0.

Destinée à accroître ses capacités de production et conditionnement grâce à une automatisation et une robotisation poussées, en respectant les meilleurs standards de qualité, cet investissement constitue une réelle rupture technologique dans les outils de fabrication du Groupe.

Du fait de cette rupture technologique, la mise en œuvre de cette nouvelle usine s'est traduite par d'importants frais à caractère exceptionnel (cf. §4.2 – Autres produits et charges opérationnels).

### 2.3 Signature d'un contrat de crédit de 47,2 M€

Orapi a conclu le 14 septembre 2018 un contrat de crédits de 47,2 M€, dont :

- 15,1 M€ sous forme de prêt amortissable jusqu'en 2024
- 1,5 M€ sous forme de prêt amortissable jusqu'en 2023
- 5 M€ pour le financement des investissements 2018 et amortissables jusqu'en 2023
- 8 M€ de prêt in fine à échéance 2024
- 4 M€ de prêt in fine à échéance 2025
- 8,6 M€ de crédit renouvelable à échéance 2023.

Orapi a également obtenu un accord bancaire pour le refinancement complémentaire de 1,95 M€, sous forme d'un *lease-back* concernant le site de Vaulx-en-Velin.

L'ensemble de ces financements, qui viennent en remplacement de financements existants, ont permis à Orapi d'allonger la maturité de sa dette et de sécuriser ses concours bancaires court terme.

### 3 Notes relatives au bilan

#### 3.1 Périmètre de consolidation à la clôture

Désignation	Société de droit	Décembre 2017		Décembre 2018		Méthode d'intégration
		pourcentage d'intérêt	pourcentage de contrôle	pourcentage d'intérêt	pourcentage de contrôle	
Orapi SA	Français	société mère	société mère	société mère	société mère	IG
Orapi Europe	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi International	Français	100%	100%	100%	100%	IG
DACD	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Chimiotechnic Vénissieux	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Egiene (A)	Français	100%	100%	-	-	IG
PHÉM	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Quartz (B)	Français	49%	49%	100%	100%	IG
Proven-Orapi Group	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Hygiène	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Academy (ex-Atoll) (C)	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Laboratoires Médilis	Français	100%	100%	100%	100%	IG
MHE	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Hexotol (D)	Français	100%	100%	-	-	IG
Justinesy Frères (E)	Français	-	-	100%	100%	IG
Orapi Pacifique LTD	Anglais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Ltd	Anglais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Nordie	Finlandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi USA Holding	Américain	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Canada	Canadien	100%	100%	100%	100%	IG
ODS (F)	Canadien	51,00%	51,00%	-	-	IG
Labo ODS (F)	Canadien	34,17%	67,00%	-	-	IG
Orapi Italie	Italien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Asia PTE LTD	Singapourien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Chemicals (S) PTE	Singapourien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied (M) SDN BHD	Malaysien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied (T) Co., Ltd	Thaïlandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Nederland BV	Hollandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Belgium SA	Belge	100%	100%	100%	100%	IG
OTE, SL	Espagnol	100%	100%	100%	100%	IG
ODS	Espagnol	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Transnet Argentina S.A.	Argentin	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Transnet Sp Zoo	Polonais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Middle East Trading LLC	Dubaï	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	IG

**Adresses des sociétés françaises :** **Orapi SA, Orapi Europe, Chimiotechnic Vénissieux, Proven-Orapi Group** : 25, rue de l'Industrie 69200 Vénissieux ; **Phem, Orapi International, Quartz**: 225, Allée des Cèdres Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 01150 St Vulbas ; **DACD**: 16 rue Pierre Mendes France 69120 Vaulx-en-Velin ; **Orapi Hygiène, MHE, Orapi Academy**: 12, Rue Pierre Mendes France, 69120 Vaulx-en-Velin, **Laboratoires Medilis** : Rue des Frères Lumières – Zone Industrielle Est – 14100 Lisieux.

**Méthode d'intégration :**

- IG : intégration globale
- MEE : mise en équivalence

**A noter que :**

- (A) La société E-Giène a fait l'objet d'une liquidation en date du 31 juillet 2018.
- (B) Rachat par PHÉM le 1er octobre 2018 de l'intégralité des titres à l'actionnaire indépendant.
- (C) En avril 2018, la société Atoll a fait l'objet d'un changement de dénomination sociale.

- (D) Fusion Absorption de la société Hexotol par la société Orapi Hygiène en date du 1er novembre 2018 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2018.
- (E) Acquisition le 30 janvier 2018 de la société Justinesy Frères (cf §2.1)
- (F) Cession le 1er mai 2018 de la société canadienne Orapi-Dry Shine Inc (ODS) et indirectement de la participation dans la société Labo ODS.

### 3.2 Goodwill

<i>Goodwill</i>	2017	+	-	Variation périmètre	Var conv & autres variations (A)	2018
Valeur brute	59 369			+268	-6 233	53 404
Dépréciation (*)	-2 811					-2 811
<b>Total Goodwill net</b>	<b>56 558</b>				<b>-6 233</b>	<b>50 593</b>

(\*) cf. note "dépréciation des actifs non courants"

- (A) Cette rubrique correspond au reclassement des actifs de DACD en Actifs détenus en vue de la vente pour 6 233 K€.

L'allocation des *goodwill* par UGT est la suivante :

<i>Goodwill</i>	UGT Europe du Nord	UGT Europe du Sud	UGT Amérique du Nord	UGT Asie & Reste du Monde	Toutes UGT 2018
Valeur brute	6 925	43 120	459	2 899	53 404
Dépréciation	-500	-189	-360	-1 762	-2 811
<b>Total Goodwill net</b>	<b>6 425</b>	<b>42 931</b>	<b>99</b>	<b>1 137</b>	<b>50 593</b>

### 3.3 Immobilisations incorporelles

<b>Immobilisations incorporelles</b>	2017	+	-	Variation périmètre	Var conv., transferts & autres	2018
Logiciels	6 615	436	-76	103	140	7 214
Marques	498				1	499
Autres immobilisations incorporelles	11 461				-145	11 316
<b>Total brut</b>	<b>18 573</b>	<b>436</b>	<b>-76</b>	<b>103</b>	<b>-4</b>	<b>19 029</b>
Amortissements logiciels	-5 203	-926	15	-86		-6 199
Amortissements marques	-220					-220
Amortissements autres immobilisations incorporelles	-4 068	-668			138	-4 598
<b>Total amortissements</b>	<b>-9 488</b>	<b>-1594</b>	<b>15</b>	<b>-86</b>	<b>138</b>	<b>-11 017</b>
<b>Total immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>9 085</b>	<b>-1 158</b>	<b>-61</b>	<b>17</b>	<b>134</b>	<b>8 013</b>

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement un contrat de distribution détenu par Proven Orapi reconnu pour un total de 4 200 K€ comme actif incorporel distinct du *goodwill* dans le cadre de l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de Proven ainsi que deux relations clients amortissables reconnues pour un montant de 5 100K€ lors de l'acquisition par Orapi du Groupe PHS.

Un contrat de Recherche & Développement portant sur le dépôt de formules biocides, d'un montant de 700 K€, est par ailleurs amorti sur une durée de 10 ans.

### 3.4 Immobilisations corporelles

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2017</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>Variation périmètre</b>	<b>Var conv., transferts &amp; autres</b>	<b>2018</b>
Terrains	2 757	17	-1		582	3 355
Constructions	12 267	68	-3		-2 577	9 755
Machines et équipements	25 011	3 453	-3 008	156	765	26 377
Autres immobilisations corporelles	14 554	977	-483	363	510	15 921
Immobilisations en cours	1 673	2 621	-9		-3 798	489
<b>Total brut</b>	<b>56 261</b>	<b>7 136</b>	<b>-3 504</b>	<b>519</b>	<b>-4 518</b>	<b>55 898</b>
Amortissements constructions	-7 433	-461	2		2 332	-5 559
Amortissements machines et équipements	-17 851	-3 808	2 988	-128	505	-18 293
Amortissements autres immobilisations	-10 324	-1 497	450	-238	452	-11 157
<b>Total amortissements</b>	<b>-35 609</b>	<b>-5 766</b>	<b>3 440</b>	<b>-366</b>	<b>3289</b>	<b>-35 007</b>
<b>Total immobilisations corporelles nettes</b>	<b>20 651</b>	<b>1 370</b>	<b>-64</b>	<b>153</b>	<b>-1 229</b>	<b>20 891</b>

Au 31 décembre 2018, les immobilisations corporelles correspondant au retraitement de contrats de crédit-bail (principalement immobiliers) s'élèvent à :

- Valeur brute : 5 455 K€
- Amortissements : - 3 732 K€
- Valeur nette : 1 722 K€

### 3.5 Dépréciation des actifs non courants

Au 31 décembre 2018, le groupe Orapi a procédé à l'estimation des valeurs recouvrables des UGT. Ces dernières ont été estimées sur la base des valeurs d'utilité qui ont été calculées à partir de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels (sur la base des plans à 5 ans approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration) aux taux de CMPC après impôt de respectivement 9,9% sur les UGT Europe du Nord et Asie et Reste du Monde, 9,6% sur l'UGT Europe du Sud, et 9,4% sur l'UGT Amérique du Nord.

Le taux de croissance perpétuelle retenu est de 1,75% sur les UGT Europe du Sud et Amérique du Nord, 1,9% sur l'UGT Asie et Reste du Monde, et 2% sur l'UGT Europe du Nord.

Le traitement de DACD selon IFRS 5 a conduit à déterminer un *Goodwill* rattaché à DACD, activité comprise dans l'UGT Europe du Sud à laquelle un *Goodwill* a été affecté pour la réalisation des tests de perte de valeur. Le montant de *Goodwill* décomptabilisé (6 258 k€) a été déterminé en répartissant le *Goodwill* de l'UGT Europe du Sud entre l'activité cédée et les activités conservées. Cette répartition a été réalisée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la partie de l'UGT conservée.

Les tests de dépréciation effectués n'ont pas conduit le Groupe à enregistrer de pertes de valeurs au cours de l'exercice.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation de pertes de valeur. Concernant l'UGT Europe du Sud, la sensibilité du résultat du test aux variations, prises isolément, des hypothèses retenues pour la détermination fin 2018 de la valeur d'utilité de cette UGT est la suivante :

- L'utilisation d'un taux d'actualisation de 10,6% (+1 point par rapport au taux retenu) diminuerait la valeur d'utilité de 11 M€, ramenant ainsi la valeur d'utilité 2 M€ sous la valeur comptable
- La diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini diminuerait la valeur d'utilité de 3,8 M€, sans pour autant ramener l'excédent de la valeur d'utilité sur la valeur comptable à zéro
- La diminution de 1 points du taux de Résultat opérationnel courant à l'infini diminuerait la valeur d'utilité de 15,2 M€, ramenant ainsi la valeur d'utilité 6 M€ sous la valeur comptable.

### 3.6 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Conformément à la norme IFRS 5, le bilan consolidé présente en « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente » respectivement, les montants au 31/12/2018 liés à DACD.

La cession a eu lieu en 2019 (cf. « 6.5.1 Signature d'un protocole de cession des titres de DACD ») pour un prix de transaction supérieur à la Valeur Nette Comptable.

### 3.7 Actifs financiers

Exercice 2018 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et créances évalués au coût amorti	Instruments de capitaux propres évalués au coût	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Titres de participation	39	39			39	
Prêts	140	140		140		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	1 376	1 376		1 376		
Valeurs mobilières	23	23				23
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>1 578</b>	<b>1 578</b>		<b>1 516</b>	<b>39</b>	<b>23</b>
Créances clients et comptes rattachés	47 818	47 818		47 818		
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>47 818</b>	<b>47 818</b>		<b>47 818</b>		
Disponibilités	8 550	8 550				8 550
Équivalents de trésorerie						
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>8 550</b>	<b>8 550</b>				<b>8 550</b>
<b>Total</b>	<b>57 946</b>	<b>57 946</b>		<b>49 334</b>	<b>39</b>	<b>8 573</b>

Les créances clients brutes s'établissent à 50 638 K€ et les dépréciations 2 820K€ soit un montant net de 47 818 K€. Le groupe ne dispose pas de créances nettes supérieures à un an significatives.

A la clôture, le classement des actifs financiers évalués à la juste valeur dans les comptes, par mode de détermination de la juste valeur, est le suivant :

Catégorie d'instruments	Juste valeur (K€)
Instruments cotés sur un marché actif	0
Instruments dont la juste valeur est basée sur les données directement ou indirectement observables	8 573
Instruments dont la juste valeur n'est pas basée sur des données observables	0
<b>Total Actifs évalués en juste valeur par résultat</b>	<b>8 573</b>

Exercice 2017 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et créances évalués au coût amorti	Instruments de capitaux propres évalués au coût	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Titres de participation	315	315			315	
Prêts	21	21		21		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	1 513	1 513		1 513		
Créances de CICE et CIR	4 896	4 896		4 896		
Valeurs mobilières	123	123				123
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>6 868</b>	<b>6 868</b>		<b>6 430</b>	<b>315</b>	<b>123</b>
Créances clients et comptes rattachés	46 434	46 434		46 434		
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>46 434</b>	<b>46 434</b>		<b>46 434</b>		
Disponibilités	9 762	9 762				9 762
Équivalents de trésorerie						
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>9 762</b>	<b>9 762</b>				<b>9 762</b>
<b>Total</b>	<b>63 064</b>	<b>63 064</b>		<b>52 864</b>	<b>315</b>	<b>9 885</b>

### 3.8 Stocks

	2017	2018	Var
Matières premières	7 086	6 712	-374
Marchandises et produits finis	31 659	31 879	+220
Dépréciation	-4 708	-4 630	+78
<b>Total Stocks</b>	<b>34 037</b>	<b>33 961</b>	<b>-76</b>

### 3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2017	2018	Var
Équivalents de trésorerie (euro)	0	0	0
Trésorerie en euro	6 900	6 065	-835
Trésorerie en devises	2 862	2 485	-377
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>9 762</b>	<b>8 550</b>	<b>-1 212</b>

Les postes de « trésorerie et équivalents de trésorerie » au bilan sont comptabilisés à leur juste valeur.

### 3.10 Capitaux propres

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres totaux et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Occasionnellement le Groupe achète ses propres actions sur le marché dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Ces actions sont acquises notamment en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres (via un contrat de liquidité), de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de couvrir les plans d'options d'achat et / ou de souscription d'actions consentis aux salariés et aux mandataires sociaux, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants ou de les annuler.

Le capital social d'Orapi SA au 31 décembre 2018 est composé de 4 618 753 actions, entièrement libérées, de 1 € chacune. Au 31 décembre 2018, 36 152 actions sont détenues en propre par Orapi SA. Le nominal de ces actions est imputé sur les capitaux propres consolidés.

Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans obtiennent un droit de vote double. Au 31 décembre 2018, 2 895 330 actions possèdent un droit de vote double.

### 3.11 Dividendes payés et proposés

Dividendes décidés et payés au cours de l'exercice écoulé :

La société n'a pas procédé en 2018 au versement d'un dividende au titre du résultat de 2017.

Dividendes proposés pour approbation à l'assemblée générale (non reconnus comme un passif au 31 décembre) :

Le Conseil d'Administration du 19 mars 2019 a proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice aux réserves.

### 3.12 Provisions

	2017	Dotations	Reprises		Variation péricimètre	Autres (1)	2018
			Provision utilisée	Provision non utilisée			
Provisions non courantes : retraites	4 699	536	-140	-265	123	-825	4 128
Provisions courantes : risques et litiges	5 490	1 248	-1 581	-583	180	-143	4 611
<b>Total provisions</b>	<b>10 189</b>	<b>1 784</b>	<b>- 1 721</b>	<b>-848</b>	<b>303</b>	<b>-968</b>	<b>8 739</b>

(1) Les montants apparaissant en « Autres » (-968 K€) correspondent :

- à la comptabilisation directe et immédiate en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels (conformément à IAS 19 révisée) relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi pour un montant de (-279 K€)
- au reclassement de provisions en passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente pour un montant de (-689 K€) dont (-546 K€) de provision pour retraite.

La part courante des provisions pour risques et charges est classée dans la ligne « autres dettes » du bilan.

Les provisions courantes pour risques et litiges sont principalement constituées de provisions pour :

- Litiges pour risques commerciaux pour 1 872 K€ : le groupe ORAPI fait face à un certain nombre de litiges en matière commerciale (rupture de contrat d'approvisionnement, contrefaçon, concurrence, ...) Compte tenu des informations disponibles, des jugements de première instance, expertises et avis de ses conseils la direction d'ORAPI estime que les passifs commerciaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de sa connaissance. Toutefois selon l'issue de ces litiges, les obligations d'ORAPI pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts. Aucun nouveau litige significatif n'a été constaté en 2018.
- Coûts de départ de salariés dans le cadre de restructurations et litiges sociaux pour 1 621 K€.
- Déconstruction, démantèlement et remise en état de sites industriels pour 743 K€ : les activités d'ORAPI sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité qui imposent des prescriptions de plus en plus complexes et contraignantes. A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité d'ORAPI, notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle. Compte tenu des informations disponibles, la Direction d'ORAPI estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations d'ORAPI pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts
- Destruction de stocks des filiales françaises pour 98 K€.

A l'exception des provisions pour engagements sociaux, les provisions ne sont pas actualisées, l'effet d'actualisation n'ayant pas d'incidence significative.

#### **Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (régime à prestations définies)**

Le poste de provision pour retraite (avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre des régimes à prestations définies) évolue de la manière suivante :

	2017	Coût des services rendus 2018	Coût financier net	Reprise ou Paiement	Ecart actuariels et autres*	Variation périmètre	2018
<b>Dette actuarielle indemnités de départ en retraite</b>	<b>4 699</b>	<b>442</b>	<b>95</b>	<b>-406</b>	<b>-825</b>	<b>123</b>	<b>4 128</b>

\*cf note 3.12

#### *Actifs de couverture*

A noter que la société Orapi Hygiène a placé ses actifs de couverture sur un support financier souscrit auprès de la Compagnie Allianz et investi à 60% en fonds euros et 40% en fonds en unité de compte. Par avenant établi en 2015 avec la Compagnie Allianz, il a été décidé que la société Orapi Hygiène agit tant pour son compte, que pour le compte de sa société mère Orapi SA, et de ses filiales françaises, en ce qui concerne le règlement des prestations d'indemnités de Fin de Carrière de ses salariés lors de leur départ en retraite.

Au 31.12.2018, le poste de provision pour retraite des filiales française se solde par une provision pour retraite nette de 4 128K€ issu de l'engagement IDR estimé à 4 841K€ par rapport à la valeur du fonds de 713K€.

Les indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont déterminées par différentes conventions collectives. Les conventions applicables au Groupe sont : Commerce de Gros, Chimie et VRP.

- Description du régime

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié. L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du

salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié.

Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (généralement date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne généreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

- Hypothèses de calcul

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'entreprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

<i>Hypothèses retenues pour les calculs</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Taux de croissance des salaires (1)	2%	2%
Taux d'actualisation	1,20%	1,60%
Taux de charges sociales (suivant catégories)	de 37% à 56%	de 28% à 55%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Table de mortalité	Insee 2017	Insee 2017

(1) y compris toutes les hypothèses d'évolution de carrière, promotions, ancienneté et autres, sur l'ensemble de la carrière et inflation comprise.

Le turnover est déterminé par tranches d'âge et par catégories socio-professionnelles (CSP : VRP, ouvriers / ETAM, cadres). Concernant l'estimation de ses taux de turnover, le Groupe effectue ses calculs sur la base de statistiques moyennes de départ observées (par tranche d'âge et CSP) au niveau du groupe sur une période rétrospective glissante de 6 ans.

La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Le taux retenu à la clôture est le taux Iboxx à 10 ans des obligations d'entreprises de 1<sup>ère</sup> catégorie. Ce taux respecte les dispositions d'IAS 19.

Les variations du taux d'actualisation auraient les impacts suivants :

<b>Taux d'actualisation</b>	<b>Montant de l'engagement en K€</b>
0,60%	5 494
1,60%	4 841
2,60%	4 290
3,60%	3 823

*Incidence de l'évolution des régimes à prestations définies sur les états financiers*

La synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>En K€</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Valeur actualisée de l'obligation	-5 685	-4 841
Juste valeur des actifs du régime	986	713
<b>Surplus (ou déficit)</b>	<b>-4 699</b>	<b>-4 128</b>

a) Bilan :

<i>En K€</i>	2017	2018
	Total	Total
<b>Solde de l'exercice précédent</b>	<b>4 738</b>	<b>4 699</b>
Ecarts actuariels enregistrés par capitaux propres	<b>-31</b>	<b>-279</b>
Charges ou reprises de l'exercice	<b>+184</b>	<b>104</b>
Cotisations payées au régime	<b>0</b>	<b>0</b>
Rendement du fonds	<b>-20</b>	<b>27</b>
Prestations payées nettes des remboursements du fonds	<b>-172</b>	<b>0</b>
Variation de périmètre	<b>0</b>	<b>123</b>
Autres (1)		<b>-546</b>
<b>Solde de clôture de l'exercice</b>	<b>4 699</b>	<b>4 128</b>

(1) reclassement de provisions en passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente pour un montant de (-546 K€) de provision pour retraite.

b) Compte de résultat :

<i>En K€</i>	2017	2018
Coût des services rendus par les bénéficiaires en activité	417	442
Reprise ou paiement	-490	-406
Coût financier	84	68
Rendement du fonds	-20	27
Cotisations payées au régime	0	0
<b>Charge nette (+) ou Reprise nette (-)</b>	<b>-9</b>	<b>+131</b>

### 3.13 Passifs financiers

#### Ventilation par catégories d'instruments

Exercice 2018 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments		
			Dettes au coût amorti	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs évalués en juste valeur par situation nette
Passifs financiers non courants	51 660	51 660	51 660		
Passifs financiers courants	29 171	29 171	29 171		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	52 817	52 817	52 817		
Autres dettes non courantes	526	526	526		
Autres dettes courantes (hors provisions)	40	40	40		
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>134 214</b>	<b>134 214</b>	<b>134 214</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
				<b>0</b>	

Les passifs financiers enregistrés dans les comptes correspondent à la juste valeur de la dette. L'écart entre les taux nominaux et les taux courants n'aurait pas un impact significatif.

A la clôture, le classement des passifs financiers évalués à la juste valeur dans les comptes est le suivant :

Catégorie d'instruments	Juste valeur (K€)
Instruments cotés sur un marché actif	0
Instruments dont la juste valeur est basée sur les données directement ou indirectement observables (swaps de taux, <i>puts</i> sur intérêts ne donnant pas le contrôle)	0
Instruments dont la juste valeur n'est pas basée sur des données observables	0
<b>Total Passifs évalués en juste valeur</b>	<b>0</b>

Exercice 2017 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments		
			Dettes au coût amorti	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs évalués en juste valeur par situation nette
Passifs financiers non courants	16 821	16 821	16 821		
Passifs financiers courants	56 015	56 015	55 909		106
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	48 695	48 695	48 695		
Autres dettes non courantes	493	493	493		
Autres dettes courantes (hors provisions)	2 206	2 206	2 206		
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>124 230</b>	<b>124 230</b>	<b>124 124</b>	<b>0</b>	<b>106</b>
				<b>106</b>	

#### Décomposition de la dette financière

	2017	+	-	Périmètre et autres	2018
Emprunts CT et LT	51 180	50 265	-36 899	44	64 591
Découvert bancaire	5 863	119	-5 014	-98	870
Dette sur crédit-bail	303		-127		175
Dettes auprès des <i>factors</i>	15 390	916	-1 137		15 169
Autres dettes financières	99		-69	-4	26
<b>Total</b>	<b>72 836</b>	<b>51 300</b>	<b>-43 246</b>	<b>-58</b>	<b>80 831</b>

Les dettes auprès des *factors* résultent de créances cédées via des contrats d'affacturage à durée indéterminée. Les créances cédées sont des créances hors Groupe auprès de clients français. Toutes sociétés confondues, le montant total d'en-cours maximal s'élève à 21 M€.

Le mode de comptabilisation est un *netting* entre le total des créances cédées et les actifs associés (garanties, retenues, ...) La dette nette auprès des *factors*, présentée en dettes financières à moins d'un an et correspondant au montant utilisé à la clôture, se décompose comme suit (en K€) :

Créances cédées	-18 702
Garanties et retenues	6 308
Comptes courants des factors	-2 775
<b>Dettes auprès des factors</b>	<b>-15 170</b>

#### **Autres dettes non courantes**

Les autres dettes non courantes s'élèvent à 526K€ au 31.12.2018.

#### **Décomposition des autres dettes courantes**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dettes sociales	10 880	9 600
Dettes fiscales	2 603	1 406
Provisions courantes	5 490	4 612
Autres dettes courantes	2 206	40
<b>Total</b>	<b>21 180</b>	<b>15 658</b>

La baisse des autres dettes courantes s'explique par le remboursement du crédit-vendeur consenti par les cédants du Groupe PHS (dernière échéance inférieure à 1 an pour 2,2M€).

### **3.14 Gestion des risques et instruments financiers**

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour la couverture du risque de taux. En revanche, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

#### **Risque de crédit**

Compte tenu de l'absence de concentration des clients et de la politique de gestion des comptes clients, le risque crédit est considéré comme non significatif.

#### **Risque de marché**

##### *Risque de taux*

Les financements du groupe sont majoritairement centralisés et gérés par la société mère : Orapi SA.

- Dettes financières

La ventilation des dettes en taux variables et taux fixes est la suivante :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dettes financières à taux fixe	31 352	13 827
Dettes financières à taux variable	41 483	67 003
<b>Total</b>	<b>72 835</b>	<b>80 830</b>

Compte tenu des couvertures mises en place, une augmentation de 1% du taux court terme aurait un impact de 670 K€ sur le coût de l'endettement soit 24% du coût de l'endettement financier brut de l'exercice 2018.

- Risque de change

Le Groupe Orapi est exposé à deux types de risque de change :

- ✓ Un risque de change patrimonial qui provient des participations détenues par Orapi SA dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon long terme

- ✓ Un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées par chaque société du Groupe dans des monnaies autres que leur monnaie locale.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur Orapi SA et provient principalement des ventes réalisées aux filiales anglaise, américaine et asiatique.

L'exposition du Groupe aux risques de change porte sur la livre sterling, le dollar américain et le dollar de Singapour et de façon non significative le zloty polonais et le dirham des Emirats Arabes Unis.

En 2018, 92,9% du chiffre d'affaires était exprimé en euros, 2,7% en livre sterling, 0,8% en dollar US et dollar canadien, 3,7% en dollar Singapourien, 1,9% en zloty et 2,4% en dirham des Emirats Arabes Unis.

L'exposition au risque de change par principale devise est présentée en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous :

	£	USD	SGD	€	Autres	Total	Elim	Total
Actif								
Circulant	2 890	706	2 539	105 620	1 053	112 808	-13 807	99 001
Dettes	-1 764	-500	-2 557	-150 572	-1 032	-156 425	13 717	-142 708
Position nette	1 126	206	-18	-44 952	21	-43 617	-90	-43 707

Le groupe Orapi n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

Une hausse de 1 cent de la livre, du dollar US, du dollar singapourien et du zloty entraîne une variation de change dans les capitaux propres consolidés respectivement de 42 K€, 9K€, 68 K€ et 15K€. L'impact sur le résultat net n'est pas significatif.

La ventilation des actifs et passifs financiers par devise en contre-valeur euros est la suivante :

	2017	2018
Clients libellés en euro	45 607	46 318
Clients libellés en devises	3 753	4 320
Provision pour dépréciation	-2 934	-2 820
<b>Total Clients</b>	<b>46 426</b>	<b>47 818</b>

	2017	2018
Dettes financières libellées en euro	71 383	79 569
Dettes financières libellées en devises	1 453	1 262
<b>Dettes financières</b>	<b>72 836</b>	<b>80 831</b>

	2017	2018
Fournisseurs libellés en euro	46 908	50 850
Fournisseurs libellés en devises	1 779	1 968
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>48 686</b>	<b>52 818</b>

#### *Risques sur actions*

L'exposition du Groupe aux risques des marchés actions est liée aux actions propres détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité. Conformément à la norme IAS 32, les actions sont comptabilisées lors de l'acquisition en diminution des fonds propres, et les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Lorsque les titres sont acquis ou cédés, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des actions acquises ou cédées. A la clôture, le Groupe détient 36 152 actions propres.

## Risque de liquidité

L'échéancier de remboursement des dettes financières s'analyse comme suit :

	2017	2018
A moins d'un an	56 015	29 170
A plus d'un an et moins de 5 ans	14 457	37 297
A plus de 5 ans	2 364	14 363
<b>Total</b>	<b>72 836</b>	<b>80 831</b>

### *Refinancement de la dette à moyen et long terme*

La dette financière à moyen long terme du groupe Orapi s'est constituée historiquement au fur et à mesure de la croissance externe du groupe et, de ce fait, se caractérise par des maturités et des conditions assez hétérogènes.

Compte tenu de la maturité de ses financements, la société Orapi a engagé fin 2017 une consultation visant à remplacer au cours de l'année 2018 un certain nombre de crédits / financements par un crédit structuré unique avec une maturité étendue.

Le 14 septembre 2018, la société Orapi a conclu un contrat de crédits de 47,2 M€ dont :

- 15,1 M€ sous forme de prêt amortissable jusqu'en 2024
- 1,5 M€ sous forme de prêt amortissable jusqu'en 2023
- 5 M€ pour le financement des investissements 2018 et amortissables jusqu'en 2023
- 8 M€ de prêt in fine à échéance 2024
- 4 M€ de prêt in fine à échéance 2025
- 8,6 M€ de crédit renouvelable à échéance 2023.

Le refinancement de la dette a généré des frais d'émission d'emprunt de 1,3 M€, étalés sur le TIE.

Orapi a également obtenu un accord bancaire pour le refinancement complémentaire de 1,95 M€, sous forme d'un lease-back concernant le site de Vaulx-en-Velin.

L'ensemble de ces financements, qui viennent en remplacement de financements existants, permettent à Orapi d'allonger la maturité de sa dette et de sécuriser ses concours bancaires court terme.

Par ailleurs, la société disposait au 31 décembre 2018 d'une trésorerie de 8,6 M€.

La cession le 15 mars 2019 de la société DACD (cf. « 6.5.1 Signature d'un protocole de cession des titres de DACD ») réduit la dette nette du groupe de 14,4 M€, dont 10,4 M€ en renforcement de la trésorerie, le solde étant alloué au remboursement des dettes bancaires moyen et long terme.

Les éléments listés ci-dessus nous permettent de retenir pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 le principe clé de continuité d'exploitation du groupe pour les 12 prochains mois.

A la clôture de l'exercice, la situation du Groupe en matière de covenants financiers est la suivante :

Capital emprunté (k€)	Solde au 31/12/2018 (k€)	Emprunts avec covenants au 31/12/2018
15 090	15 090	(1)
8 000	8 000	(1)
4 000	4 000	(1)
8 650	8 650	(1)
5 000	5 000	(1)
5 000	5 000	(2)

- (1) A la clôture de l'exercice, la société n'est pas en défaut sur les covenants financiers applicables à l'emprunt syndiqué souscrit le 14 septembre 2018.
- (2) S'agissant de l'obligation Micado 2 d'un montant de 5 M€, Orapi a obtenu avant le 31/12/2018 un *waiver* par lequel les prêteurs confirment qu'ils acceptent de surseoir à l'exigibilité anticipée des prêts du fait du non-respect des ratios financiers.

Par ailleurs, la société a obtenu un *waiver* de ses partenaires financiers pour les ratios à respecter au 31 mars 2019.

Les dispositions de l'emprunt syndiqué prévoient également le respect de ratios au 30 juin 2019 (ratios identiques à ceux du 31 mars 2019). La société envisage, au cas où les ratios au 30 juin 2019 ne seraient pas respectés, de faire une demande de *waiver* avant cette date, et estime que celui-ci sera obtenu, comme l'a été celui au 31 mars 2019.

#### *Excédents de trésorerie*

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie est effectué par le Groupe dans le cadre défini par la politique de gestion qui privilégie les critères de liquidité et de sécurité.

## 4 Notes relatives au compte de résultat

### 4.1 Autres produits et charges opérationnels courants

	2017	2018
Pertes sur créances irrécouvrables	-167	-241
Ecart de change	-302	-29
Crédit Impôt Recherche	387	447
Autres produits et charges opérationnels courants	395	259
<b>Autres produits et charges opérationnels courants</b>	<b>313</b>	<b>436</b>

### 4.2 Autres produits et charges opérationnels

	2017	2018
Frais et provisions de restructuration et déménagement	-2 244	-2 295
Autres produits et charges opérationnels non courants	-107	-233
Frais d'acquisition et d'intégration	0	-52
Plus-ou-moins-value de cession	+1	+86
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-2 350</b>	<b>-2 494</b>

L'essentiel des charges ont été encourues dans le cadre de :

- Frais exceptionnels liés à la nouvelle unité 4.0 de Lyon Saint-Vulbas (cf. §2.2 - Usine 4.0 sur le site de Lyon Saint-Vulbas)
- Restructurations opérées dans certaines unités de l'Hygiène (notamment rationalisation des implantations en Ile-de-France, Rhône-Alpes et dans le Sud-Ouest).

### 4.3 Impôt sur les sociétés

Ventilation de la charge d'impôt :

	2017	2018
Impôt exigibles	1 142	1 197
Impôts différés	-115	-46
<b>Total</b>	<b>1 027</b>	<b>1 151</b>

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique qui serait constaté avec application du taux d'IS en vigueur s'analyse comme suit :

	<b>2018</b>
<b>Impôt théorique ((-) = produit)</b>	<b>-744</b>
Impôts différés non reconnus sur pertes fiscales	+1 883
CVAE (net)	+655
Différences permanentes (net) (inclus effet IS du CICE)	-172
Effet des taux d'imposition à l'étranger	-205
Profit non taxé sur perte passée non activée	-74
Crédits d'impôts	-192
<b>Impôt réel</b>	<b>1 151</b>

Les bases d'impôt différé s'analysent comme suit :

Actif (+), Passif (-)	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Impôt différé sur crédit-bail	-431	-255
Impôts différés sur avantages sociaux	1 376	1 164
Impôts différés liés à la fiscalité locale française (net)	-107	-115
Impôts différés liés à des retraitements de consolidation	-3 112	-2 988
Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables	1 869	1 869
Impôt différé lié à la fiscalité locale étrangère (net)	46	58
<b>Total impôt différé net</b>	<b>-359</b>	<b>-267</b>

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi Europe, Orapi International, Chimiotecnic Vénissieux, DACD, Proven-Orapi Group, Phem, Orapi Hygiène et Orapi Academy sont intégrées fiscalement. La convention d'intégration est basée sur un principe de neutralité.

Au 31/12/2018, les sociétés françaises présentent des déficits reportables non activés à hauteur de 35 193 K€, dont 6 881 K€ correspondent à des déficits antérieurs à l'entrée des sociétés concernées dans le périmètre d'intégration fiscale, 21 099 K€ ont été générés dans le périmètre de l'intégration fiscale et 7 213 K€ sont en cours d'agrément.

Le Groupe considère la CVAE comme un impôt sur résultat.

#### 4.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges au titre de l'exercice s'élèvent à 1 540 K€ (2017 : 1 334 K€).

Orapi n'a pas reconnu de frais de recherche et développement à l'actif de son bilan. Les critères de faisabilité technique, d'intention d'achèvement du développement et de vente, de disponibilité des ressources nécessaires au développement et de capacité à évaluer de façon fiable les dépenses relatives au développement peuvent être considérés comme remplis.

En revanche, des incertitudes majeures portent sur les débouchés commerciaux des développements effectués : la capacité à vendre le produit fini issu des développements n'est pas systématiquement avérée, rendant incertaine la génération d'avantages économiques futurs.

#### 4.5 Résultat par action et résultat dilué par action

(K€)	31/12/17	31/12/18
<b>Résultat Net Part du Groupe (RNPG)</b>	<b>-2 106</b>	<b>-3 757</b>
Nombre moyen pondéré d'actions existantes (après neutralisation des actions auto-détenues)	4 591 747	4 582 601
Instruments diluant le RNPG ( <i>stock-options</i> – cf. Note 6.4)	0	10 000
Nombre d'actions maximales après les levées	4 591 747	4 592 601
<b>RNPG par action (€)</b>	<b>-0,46</b>	<b>-0,82</b>
<b>RN dilué PG par action (€)</b>	<b>-0,46</b>	<b>-0,82</b>

Il n'y a pas d'instrument, non dilutif à la clôture, qui pourrait diluer le RNPG par action à l'avenir.

#### 4.6 Transaction avec les parties liées

##### Rémunération des organes de direction

Les rémunérations des organes de direction, comprenant 5 personnes, au titre de l'exercice 2018 sont :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Jetons de présence	Total
Rémunérations des organes de direction du groupe	1 173 752	168 185	23 174	0	0	1 365 111

Il n'existe pas de retraites « chapeau » pour les dirigeants ni de convention entre la société et ses mandataires sociaux relatives à des indemnités de départ.

##### Transactions avec MG3F

MG3F (SIREN 353 946 577 00015), société holding qui détient plus de la moitié des droits de vote de la société Orapi SA, a facturé au cours de l'exercice 2018 à :

- Orapi SA :
  - 1 920 K€ au titre de prestations de service
  - 5 K € au titre des frais d'assurance en responsabilité des dirigeants
- Orapi Hygiène :
  - 313 K€ au titre de prestations de service
- Orapi Europe :
  - 240 K€ au titre de prestations de service
- Proven-Orapi Group :
  - 188 K€ au titre de prestations de service.

##### Transactions avec la Fondation d'entreprise Orapi Hygiène

Au cours de l'exercice 2018, la fondation Orapi Hygiène a reçu de la part de Orapi SA 72 k€ de versement en numéraire (aucun don en nature).

##### Transaction avec les dirigeants

Néant.

##### Natures des relations entre Orapi SA et ses filiales

Les principales relations entre Orapi SA et ses filiales peuvent être de nature suivante :

- Achats ou ventes de produits finis
- Prestations de services données ou reçues
- Contrats de location
- Transferts dans le cadre d'accords de financement ou de gestion de trésorerie
- Fourniture de garanties ou de sûretés.

Les transactions correspondantes sont réalisées aux conditions habituelles au sein d'un groupe.

#### 4.7 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires (K€)	EY	Deloitte	Autres
Honoraires de certification des comptes	141 447	157 838	74 411
Honoraires autres que la certification des comptes (1)	0	8 396	0
<b>TOTAL</b>	<b>141 447</b>	<b>166 234</b>	<b>74 411</b>

(1) Les honoraires autres que la certification des comptes sont relatifs à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales principalement.

#### 5 Information sectorielle

Orapi a retenu le secteur géographique, fonction de l'implantation des actifs comme critère unique d'information sectorielle. Selon ce critère, l'activité peut être répartie en 4 segments principaux : Europe du Nord, Europe du Sud, Amérique du Nord, Asie & Reste du monde.

Cette répartition est présentée selon des principes comptables identiques à ceux du *reporting* interne et reproduit l'information sectorielle synthétique définie pour gérer et mesurer en interne les performances de l'entreprise.

## 5.1 Information par secteur géographique de l'exercice 2018

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Chiffres d'affaire nette du secteur	16 170	227 611	1 785	10 362		255 928
Ventes inter-activités	144	3 137	17	12	-3 311	
<b>Total chiffre d'affaires net</b>	<b>16 314</b>	<b>230 748</b>	<b>1 802</b>	<b>10 374</b>	<b>-3 311</b>	<b>255 928</b>
Amortissement des immobilisations	-38	-6 519	-9	-549		-7 115
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>807</b>	<b>-795</b>	<b>100</b>	<b>2 267</b>	<b>358</b>	<b>2 737</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>780</b>	<b>-3 327</b>	<b>159</b>	<b>2 267</b>	<b>358</b>	<b>237</b>
Coût de l'endettement financier net						-2 750
Autres produits et charges financiers						-59
Impôt						-1 151
Résultat net de l'ensemble consolidé						-3 723
Résultat net (part des minoritaires)						34
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>						<b>- 3 757</b>

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
<i>Goodwills</i>	6 425	42 931	99	1 138		50 593
Immobilisations corporelles nettes	232	17 729	12	2 918		20 891
Autres immobilisations	973	6 945	95			8 013
Actifs sectoriels autres	4 792	92 302	702	3 502	-6 111	95 187
Actifs financiers	1 288	7 026	159	1 655	4 725	14 852
Participations dans les entreprises associées		0				0
Actifs d'impôt		784			104	888
Actifs détenus en vue de la vente		11 287				11 287
<b>Total Actif</b>	<b>13 710</b>	<b>179 003</b>	<b>1 067</b>	<b>9 213</b>	<b>-1 282</b>	<b>201 711</b>
Passifs sectoriels	2 442	69 286	194	2 204	-998	73 129
Dettes financières	0	79 568	227	1 036		80 831
Dette inter – sociétés	1 864	-1 379	50	-550	15	0
Passifs d'impôt	1 164	928	28	151		2 227
Capitaux propres	8 239	28 120	57	6 372	-298	43 000
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente		2 479				2 479
<b>Total Passif</b>	<b>13 709</b>	<b>179 003</b>	<b>1 067</b>	<b>9 213</b>	<b>-1 281</b>	<b>201 711</b>
Investissements	74	6 768	4	741		7 587

## 5.2 Information par secteur géographique de l'exercice 2017

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Chiffres d'affaires nettes du secteur	17 022	214 507	2 064	10 138		243 731
Ventes inter-activités	143	3 383	4	32	-3 562	
<b>Total chiffre d'affaires net</b>	<b>17 165</b>	<b>217 890</b>	<b>2 068</b>	<b>10 170</b>	<b>-3 562</b>	<b>243 730</b>
Amortissement des immobilisations	-51	-6 573	-11	-525		-7 161
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 098</b>	<b>763</b>	<b>28</b>	<b>2 095</b>	<b>-41</b>	<b>3 942</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>1 064</b>	<b>-1 499</b>	<b>28</b>	<b>2 082</b>	<b>-41</b>	<b>1 634</b>
Coût de l'endettement financier net						-2 554
Autres produits et charges financiers						-134
Impôt						-1 027
Résultat net de l'ensemble consolidé						-2 081
Résultat net (part des minoritaires)						24
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>						<b>- 2 106</b>

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
<i>Goodwills</i>	6 445	48 879	100	1 134		56 558
Immobilisations corporelles nettes	203	17 363	17	3 068		20 651
Autres immobilisations	985	8 009	91			9 085
Actifs sectoriels autres	4 687	90 550	699	3 157	-1 413	97 680
Actifs financiers	1 583	8 033	103	1 769		11 488
Participations dans les entreprises associées		245				245
Actifs d'impôt		627			165	793
<b>Total Actif</b>	<b>13 904</b>	<b>173 705</b>	<b>1 010</b>	<b>9 130</b>	<b>-1 248</b>	<b>196 501</b>
Passifs sectoriels	2 438	71 189	232	2 063	-864	75 058
Dettes financières	47	71 382	215	1 191		72 836
Dette inter – sociétés	2 017	-1 573	116	-539		0
Passifs d'impôt	1 179	893	27	92		2 192
Capitaux propres	8 223	31 814	420	6 343	-384	46 416
<b>Total Passif</b>	<b>13 904</b>	<b>173 705</b>	<b>1 010</b>	<b>9 130</b>	<b>-1 248</b>	<b>196 501</b>
Investissements	65	8 359	5	479		8 908

## 6 Informations

### 6.1 Nantissements, cautions et garanties

Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2018	Total du poste de bilan au 31/12/2018	% nanti ou hypothéqué
Emprunt BRA	Nantissement actions société non cotée	juil-14	juil-21	196		
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	sept-14	août-21	204		
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	janv-14	janv-19	26		
Emprunt LCL	Nantissement fonds de commerce	mars-17	mars-22	1 308		
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	déc-15	nov-20	439		
Emprunt SG	Nantissement titres société non cotée	déc-14	mai-22	286		
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	juin-17	Juin-22	706		
Emprunt ARKEA	Nantissement fonds de commerce	oct-17	nov-19	648		
Emprunt ARKEA	Nantissement fonds de commerce	oct-17	nov-19	162		
Emprunt CE	Nantissement fonds de commerce	sept-17	déc-22	512		
Emprunt BCP	Nantissement fonds de commerce	mai-17	mai-21	261		
CBI BPI	Nantissement titres société non cotée	sept-16	sept-28	2		
Refinancement A1	Nantissement de titres de sociétés non cotées	Sept-18	Sept-24	15 090		
Refinancement B	Nantissement de titres de sociétés non cotées	Sept-18	Sept-23	5 000		
Refinancement C	Nantissement de titres de sociétés non cotées	Sept-18	Sept-24	8 000		
Refinancement D	Nantissement de titres de sociétés non cotées	Sept-18	Sept-25	4 000		
Crédit Renouvelable	Nantissement de titres de sociétés non cotées	Sept-18	Aout-22	8 650		
Crédit Capex	Nantissement de titres de sociétés non cotées	Sept-18	Sept-23	5 000		
	<b>Total Immobilisations Incorporelles</b>			<b>50 490</b>	<b>58 606</b>	<b>86%</b>
Emprunt BRA	Nantissement immobilisation corporelle	févr-05	févr-10	20		
CBM BNP	Nantissement immobilisation corporelle	janv-16	janv-21	151		
Emprunt CIC	PPD et Garantie Hypothécaire	Janv-18	Janv-27	679		
	<b>Total Immobilisation corporelles</b>			<b>850</b>	<b>20 891</b>	<b>4%</b>
Banque Populaire	Cauton bancaire	févr-18	fevr-28	240		
BNP	Cauton bancaire	Juin-17	Juin-23	233		
Banque Populaire	Cauton bancaire	Juin-17	Juin-23	198		
BNP	Cauton bancaire	Mai-15	juin-25	150		
BPN	Cauton bancaire	Fevr-10	ND	15		
Fiscale	Cauton administrative et fiscale droits de douane	févr-15	avr-25	72		
Cauton OAM	Garantie de bonne exécution	août-17	août-22	12		
Cauton OAS	Garantie de bonne exécution	nov-15	jan-19	20		
Cauton OAS	Garantie de bonne exécution	janv-16	mar-19	97		
	<b>Total Trésorerie</b>			<b>1 037</b>	<b>8 550</b>	<b>12%</b>

Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2018	Total du poste de bilan au 31/12/2018	% nanti ou hypothéqué
Eurofactor	Affacturation			15 170		
Ligne de crédit Canada	Nantissement sur stocks et clients	juil-18	juil-19	327		
	<b>Total Nant. sur stock et clients</b>			<b>15 497</b>	<b>81 779</b>	<b>19%</b>

## 6.2 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble de Singapour, Orapi a vu son droit d'utilisation du terrain renouvelé jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2042. Ce renouvellement du droit d'utilisation a été négocié en contrepartie de la réalisation d'investissements d'un montant de 2,7 MSGD d'une part, et de l'atteinte d'un Coefficient d'Occupation des Sols de 0,78 d'autre part. Ces deux contreparties sont réalisées au 31 décembre 2018.

Les principaux engagements au titre des contrats de location simple restant dus à la clôture s'élèvent à :

Echéance	Montant restant dû (K€)
1 an	7 737
Entre 1 et 5 ans	11 890
Au-delà de 5 ans (*)	3 675
<b>Total</b>	<b>23 302</b>

(\*) Pour les baux français, les hypothèses retenues ont consisté à valoriser les engagements de paiement courants :

- Jusqu'au terme du bail pour les baux : arrivant à échéance, ou conclus pour une durée ferme
- Jusqu'au terme de la période triennale en cours ou suivant la période en cours pour les autres baux.

## 6.3 Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2018 se répartissent comme suit :

	Employés	Cadres	Total 31/12/2018
Europe	854	287	1 141
Amérique	11	1	12
Asie + Reste du monde	68	8	76
<b>Total</b>	<b>933</b>	<b>296</b>	<b>1 229</b>

## 6.4 Attribution d'actions gratuites

La charge comptabilisée sur l'exercice au titre des services reçus des salariés sur l'exercice s'élève à 35 K€.

Le Conseil d'Administration du 20 avril 2018 a décidé d'attribuer 10 000 actions gratuites à un salarié du Groupe.

Les modalités sont :

<b>Plan d'attribution d'actions gratuites</b>	<b>Nombre</b>	<b>Date d'attribution</b>	<b>Cours</b>
Nombre de droits attribués durant l'exercice	10 000	20/04/2018	9,98
Nombre de droits déçus	0		
<b>Nombre de droits à la clôture</b>	<b>10 000</b>	<b>20/04/2018</b>	<b>9,98</b>

<b>Actions gratuites liées aux droits attribués</b>	<b>Nombre</b>	<b>Date d'acquisition</b>	<b>Fin de période d'incessibilité</b>
Droits émis	10 000	21/04/2019	21/04/2020
<b>Total des actions gratuites</b>	<b>10 000</b>		

## **6.5 Evénements postérieurs à la clôture**

### **6.5.1 Signature d'un protocole de cession des titres de DACD**

Orapi a signé le 15 mars 2019 un protocole de cession de 100% de titres de la société DACD.  
Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 13 M€ en 2018 soit 5% du CA et 25% de l'EBITDA.